



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-79

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme [...] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Vu le règlement intérieur du SIAH et notamment son article 15,

Considérant la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

Considérant la candidature de Jean-Michel DUBOIS,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Nomme** Jean-Michel DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 04/10/2022

Affichée le : 04/10/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-80

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 20 juin 2022

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 20 juin 2022

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 20 juin 2022 a été validé par Navaz MOUHAMADALY, secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

Considérant la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 20 juin 2022 par Navaz MOUHAMADALY, secrétaire de séance,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 20 juin 2022,

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022

Affichée le : 04/10/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-81

FINANCES

3 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M. 57

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

FINANCES

3 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M. 57

EXPOSÉ DES MOTIFS

La nomenclature budgétaire et comptable M. 57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M. 57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs au cadre existant, qu'il soit communal, départemental et régional et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M. 57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies, dont bénéficient déjà les régions, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Une généralisation de la M. 57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Le syndicat s'est porté volontaire pour procéder par anticipation à la bascule de cette nouvelle nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal assainissement eaux pluviales-GÉMAPI et pour le budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer. Le budget annexe assainissement eaux usées n'est pas concerné, les SPIC étant exclus du champ du référentiel M. 57.

Le comptable public a donné un avis favorable au SIAH, en date du 8 juin 2021, pour l'adoption de la M. 57 au 1^{er} janvier 2023.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et notamment l'article 242,

Vu l'arrêté interministériel du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que le SIAH s'est porté volontaire pour procéder par anticipation à la bascule de cette nouvelle nomenclature comptable M. 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que le comptable public a rendu un avis favorable en date du 8 juin 2021 pour l'adoption du référentiel M. 57 au 1^{er} janvier 2023,

FINANCES

3 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M. 57

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Adopte** à compter du 1^{er} janvier 2023 la nomenclature budgétaire et comptable M. 57,
- 2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-82

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente décision modificative concerne le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer. Elle intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Fonctionnement								
Chap.	Libellé chapitre	Art.	Libellé de l'article	Opération (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
042	Opération d'ordre entre section	7811	Reprise sur amortissement		0 €		+ 4 104 €	Ajustement de l'inventaire
023	Virement à la section d'investissement				0 €	+ 4 104 €		Equilibre de la section de fonctionnement
Total section de Fonctionnement						+ 4 104 €	+ 4 104 €	

Investissement								
Chap.	Libellé chapitre	Art.	Libellé de l'article	Opération (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
042	Opération d'ordre entre section	28031	Amortissement des frais d'étude		0 €	+ 4 104 €		Ajustement de l'inventaire
021	Virement de la section de fonctionnement				0 €		+ 4 104 €	Equilibre de la section d'investissement
Total section d'Investissement						+ 4 104 €	+ 4 104 €	

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Vu la délibération du 28 mars 2022 portant approbation du budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer de l'année 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'année 2022,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 1.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-83

FINANCES

5 – Attribution d'un don à l'association « Action Éducation »

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDLOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

FINANCES

5 – Attribution d'un don à l'association « Action Éducation »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Michel THOMAS, Maire de ROISSY-EN-FRANCE, est décédé tragiquement dans un accident de la route le 23 août 2022.

La famille a invité à faire un don à l'association Action Éducation en lieu et place de l'achat de fleurs.

Cette association (anciennement Aide et Action) se mobilise depuis 1981 pour rétablir le droit de tous et de toutes à une éducation de qualité, notamment celui des populations les plus vulnérables et marginalisées (les personnes en situation de grande pauvreté, de non scolarisation ou à risque d'abandon scolaire, de migration, d'exclusion, de handicap, de crises...). Les actions de l'association sont concentrées en particulier sur les populations les plus exposées aux inégalités et discriminations, à savoir les enfants, les filles et les femmes.

En 2021, Action Education est intervenue dans 20 pays, a mené 91 projets, a accompagné 1,5 million de personnes et a soutenu 4 326 écoles.

Pour respecter le souhait de la famille de Michel THOMAS et compte tenu de la vocation d'intérêt général de l'association, il est proposé de faire un don de 250 €.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Considérant la vocation d'intérêt général de l'association Action Éducation,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** le versement d'un don de 250 € à l'association Action Éducation domiciliée à PARIS,
- 2- Dit** que les crédits sont prévus au chapitre 65, article 6574 du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI,
- 3- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette attribution de don.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/10/2022

Affichée le : 04/10/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-84

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue d'Aulnay à GONESSE (Opération n° 277 GON 106)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue d'Aulnay à GONESSE (Opération n° 277 GON 106)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 04 février 2021, le SIAH a signé un marché public avec le groupement d'entreprises l'ESSOR (mandataire) / EMULITHE (cotraitant) relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue d'Aulnay à GONESSE.

À l'issue du chantier, il apparaît que certains prix du marché doivent faire l'objet de réajustements (travaux de réfections de chaussée supplémentaire en raison du mauvais état des surfaces, terrassements supplémentaires en raison des concessionnaires). Un prix nouveau a également été créé pour des travaux supplémentaires de comblement d'un ancien réseau d'eaux pluviales.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT des travaux : 890 746,20 € (tranche ferme + tranches optionnelles, également la tranche n° 2 non affermie)
- Montant HT initial des travaux pour la tranche ferme et la tranche optionnelle n° 1 affermie : 846 448,20 €
- Montant HT de l'avenant n° 1 : 41 126,08 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant des travaux (tranche ferme et tranche optionnelle n° 1) : + 4,86 %
- Nouveau montant HT du marché public : 887 574,28 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315 et budget principal eaux pluviales - GÉMAPI chapitre 23, article 2315.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-2° du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 septembre 2022.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1-2°,

Vu l'avenant n° 1 relatif au marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue d'Aulnay à GONESSE (Opération n° 277 GON 106),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue d'Aulnay à GONESSE (Opération n° 277 GON 106)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public portant sur la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue d'Aulnay à GONESSE (Opération n° 277 GON 106),
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 1 prévoit une augmentation par rapport au montant des travaux (tranche ferme et tranche optionnelle n° 1 affermie) du marché de + 4,86 %,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315 et budget principal eaux pluviales et GÉMAPI chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-85

ASSAINISSEMENT

7 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de travaux relatif à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

ASSAINISSEMENT

7 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de travaux relatif à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 07 août 2018, le SIAH a signé un marché public avec le groupement d'entreprises TELEREP (mandataire) / VOTP (cotraitant) relatif à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL.

À l'issue des travaux, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

En effet, cet avenant a pour objet de réajuster notamment le linéaire de chemisage continu de diamètre 200 et le linéaire de pistes d'accès réalisés.

L'avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant du marché public, selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des travaux (tranche ferme + tranche optionnelle non affermie) : 933 299,50 €
- Montant HT initial des travaux (tranche ferme) : 458 775,50 €
- Montant HT de l'avenant 2 : - 5 404,30 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux (tranche ferme) : - 1,18 %
- Nouveau montant HT du marché : 453 371,20 €

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-5° du Code de la commande publique.

Compte tenu de la diminution du prix du marché, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

Vu l'avenant n° 2 relatif au marché public de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 2,

ASSAINISSEMENT

7 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de travaux relatif à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 2 relatif au marché public de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498),
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 2 prévoit une diminution du montant du marché de - 5404,30 € HT, soit moins 1,18 %,
- 3- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022

Affichée le : 04/10/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-86

ASSAINISSEMENT

8 – Signature de l'avenant n° 4 portant sur le marché public de prestations intellectuelles relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE (Marché n° 13-12-12)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

ASSAINISSEMENT

8 – Signature de l’avenant n° 4 portant sur le marché public de prestations intellectuelles relatif à la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE (Marché n° 13-12-12)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 17 mars 2014, le SIAH a signé un marché public avec le Cabinet d’Etudes MERLIN relatif à la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE (Marché n° 13-12-12).

Au cours de l’exécution du marché de travaux d’extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE, des difficultés imprévisibles ont été rencontrées et ont eu pour effet d’alourdir les obligations du groupement d’entreprises titulaires du marché et de modifier l’économie du contrat. Il convient donc de rémunérer les prestations de l’assistant à maîtrise d’ouvrage au même titre que le groupement d’entreprises titulaire du marché de travaux.

Le présent avenant n° 4 a pour objet de prolonger la durée du marché public de 13,5 mois supplémentaires. Cette prolongation intervient afin de permettre la continuité de la mission jusqu’à la fin du chantier d’extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE prévue pour fin septembre 2023.

L’avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des prestations : 749 380 €
- Montant HT de l’avenant n° 4 : 149 883,75 €
- % d’écart induit par l’avenant par rapport au montant initial des travaux : + 20 %
- Nouveau montant HT du marché (y compris avenants n° 1, n° 2 et n° 3) : 1 380 383,75 €

Les crédits sont inscrits au budget assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313.

Cette modification est conforme à l’article L.2194-1 du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d’Appel d’Offres qui s’est réunie le 19 septembre 2022.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1-2°,

Vu l’avenant n° 4 relatif à la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE (Marché n° 13-12-12),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l’avenant n° 4,

ASSAINISSEMENT

8 – Signature de l'avenant n° 4 portant sur le marché public de prestations intellectuelles relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE (Marché n° 13-12-12)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** l'avenant n° 4 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE (Marché n° 13-12-12),
- 2- Prend acte** que l'avenant n° 4 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de 20 %,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-87

ASSAINISSEMENT

9 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé de niveau 1, dans le cadre des travaux d'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

ASSAINISSEMENT

9 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé de niveau 1, dans le cadre des travaux d'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 26 juin 2015, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise BTP CONSULTANTS relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé de niveau 1 dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE.

Le présent avenant n° 2 a pour objet de prolonger la durée du marché public de 11 mois supplémentaires. Cette prolongation intervient afin de permettre la continuité de la mission jusqu'à la fin du chantier d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE prévue pour fin septembre 2023.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial du marché : 68 360 €
- Montant HT des prestations après avenant n° 1 : 102 540 €
- Montant HT de l'avenant n° 2 : 15 950 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au dernier montant du marché (incluant l'avenant n° 1) : 15,6 %
- Nouveau montant HT du marché (avenants 1 et 2 compris) : 118 490 €

Les crédits sont inscrits au budget assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-2° du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 septembre 2022.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1-2°,

Vu l'avenant n° 2 relatif au marché public à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé de niveau 1 dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 2,

ASSAINISSEMENT

9 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé de niveau 1, dans le cadre des travaux d'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** l'avenant n° 2 relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé de niveau 1 dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE,
- 2- Prend acte** que l'avenant n° 2 prévoit une augmentation par rapport au dernier montant du marché (incluant l'avenant n° 1) de 15,6 %,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/10/2022

Affichée le : 04/10/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-88

ASSAINISSEMENT

10 – Signature de l'avenant n° 3 portant sur le marché public relatif à la mission de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

ASSAINISSEMENT

10 – Signature de l'avenant n° 3 portant sur le marché public relatif à la mission de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 26 juin 2015, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE.

Le présent avenant n° 3 a pour objet de prolonger la durée du marché public de 9 mois supplémentaires. Cette prolongation intervient afin de permettre la continuité de la mission jusqu'à la fin du chantier d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE prévue pour fin septembre 2023.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des prestations : 152 070 €
- Montant HT des prestations après avenants n° 1 et n° 2 : 207 030 €
- Montant HT de l'avenant n° 3 : 25 200 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au dernier montant du marché (incluant les avenants n° 1 et n° 2) : + 12,17 %
- Nouveau montant HT du marché (avenants 1, 2 et 3 compris) : 232 230 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 septembre 2022.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1-2°,

Vu l'avenant n° 3 relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 3,

ASSAINISSEMENT

10 – Signature de l'avenant n° 3 portant sur le marché public relatif à la mission de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** l'avenant n° 3 relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE,
- 2- Prend acte** que l'avenant n° 3 prévoit une augmentation par rapport au dernier montant du marché (incluant les avenants n° 1 et n° 2) de + 12,17 %,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/10/2022

Affichée le : 04/10/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-89

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

11 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux d'aménagement hydro-écologique du ru du fond des aulnes sur les communes de MONTMORENCY, PISCOP et SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 425)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

11 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux d'aménagement hydro-écologique du ru du fond des aulnes sur les communes de MONTMORENCY, PISCOP et SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 425)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH souhaite lancer un marché public de mission de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement hydro-écologique du ru du Fond des Aulnes sur le territoire des communes de MONTMORENCY, PISCOP et SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT.

Le secteur d'étude se situe sur les communes de MONTMORENCY, PISCOP et SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT, à l'ouest du territoire du syndicat, il chemine dans la forêt de MONTMORENCY, sur une longueur d'environ 2 500 mètres linéaires.

L'état des lieux réalisé sur site montre une dégradation continue et importante du cours d'eau en termes de qualité hydro-morphologique et d'érosion des berges. Par ailleurs, le collecteur intercommunal d'eaux usées du SIAH qui longe ces berges a nécessité plusieurs réparations ponctuelles dont l'origine provient directement de cet état d'érosion des berges voir sur certains tronçons de leur disparition.

Le réaménagement du ru qui se situe en forêt de MONTMORENCY, permettra sa mise en valeur ainsi que la mise en place des différentes trames.

Le montant estimatif de l'étude est de 350 000 € HT.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue des prestations d'aménagement hydro-écologique du ru du Fond des Aulnes sur les communes de MONTMORENCY, PISCOP et SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 425),

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

11 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux d'aménagement hydro-écologique du ru du fond des aulnes sur les communes de MONTMORENCY, PISCOP et SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 425)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de prestations de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement hydro-écologique du ru du Fond des Aulnes sur les communes de MONTMORENCY, PISCOP et SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 425),
- 2- **Prend acte** que le montant des travaux est estimé à environ 350 000 € HT,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/10/2022

Affichée le : 04/10/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-90

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

12 – Demande d'adhésion de la commune de MAREIL-EN-FRANCE au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SIAH

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

12 – Demande d'adhésion de la commune de MAREIL-EN-FRANCE au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SIAH

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de sa compétence « Assainissement Non Collectif », le SIAH assure depuis le 1^{er} janvier 2018 le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif.

La commune de MAREIL-EN-FRANCE a souhaité adhérer au Service Public d'Assainissement Non Collectif (« SPANC ») du SIAH par délibération en date du 27 juin 2022.

Les missions du SPANC prévoient notamment :

- La vérification technique de la conception et de l'implantation des installations neuves ou réhabilitées (sur dossier) ;
- La vérification technique de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (sur site) ;
- Le diagnostic des installations existantes ;
- La vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations.

Afin de pouvoir acter cette adhésion, le SIAH doit procéder par voie de délibération.

Procédure de transfert :

L'article L. 5211-17 du CGCT prévoit que les communes membres d'un EPCI peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI.

L'assemblée délibérante de chaque collectivité membre du SIAH dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du SIAH, pour se prononcer sur les transferts proposés. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L. 1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition pour la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Une fois acté, le transfert de compétence est prononcé par arrêté du Préfet du Département.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment,

Vu la délibération n° 2017-103 du comité syndical du SIAH en date du 13 décembre 2017 relative à la création du service public d'assainissement non collectif,

Considérant la demande d'adhésion de la commune de MAREIL-EN-FRANCE au Service Public d'Assainissement Non Collectif (« SPANC ») du SIAH par délibération en date du 27 juin 2022,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

12 – Demande d'adhésion de la commune de MAREIL-EN-FRANCE au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SIAH

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Accepte** l'adhésion de la commune de MAREIL-EN-FRANCE au Service Public d'Assainissement Non Collectif du SIAH,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à l'adhésion de la commune à la compétence Assainissement Non Collectif.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022

Affichée le : 04/10/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-91

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention n° 2021-11-36 de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° VLB129)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention n° 2021-11-36 de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° VLB129)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune souhaite aménager la rue Germaine Richier (prolongement de la rue Gounod) ainsi que des voies adjacentes suivant un programme de travaux concernant notamment la voirie et les réseaux d'assainissement.

Dans l'objectif d'optimiser la réalisation de ces travaux en termes de délais et de coût, il a été convenu, entre la Commune et le Syndicat, de réaliser des travaux sous co-maîtrise d'ouvrage au sens de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique.

Les travaux concernent la création de la rue Germaine Richier dans le quartier du Puits-la-Marlière dans le prolongement de la rue Gounod ainsi que le prolongement de la rue Niki-de-Saint-Phalle et la création du parvis du futur gymnase Didier Vaillant.

Ces travaux de voirie seront accompagnés d'un programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement existants ainsi que de la création de nouveaux réseaux permettant de satisfaire les futurs besoins en termes de raccordement en eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Le coût prévisionnel des travaux d'assainissement est estimé à 368 418,70 € HT avec 270 888,70 € HT concernant les travaux d'eaux pluviales et 97 530,00 € HT pour les travaux d'eaux usées.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 37 374,11 € HT, soit un total (travaux + honoraires MOE) de 405 792,81 € HT sur la base de la décomposition globale et forfaitaire des prix du mois d'août 2022.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL,

Vu le projet de convention concernant l'aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention n° 2021-11-36 de co-maîtrise d’ouvrage relative à l’aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° VLB129)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la convention n° 2021-11-36 concernant la co-maîtrise d’ouvrage relative à l’aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° VLB129),
- 2- Prend acte** que les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 3- Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-92

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Signature du protocole d'accord n° 2022-08-54 entre VEOLIA EAU ÎLE-DE-FRANCE et le SIAH portant sur le sinistre relatif à l'affaissement de la voirie rue des Bauves/Montfleury à SARCELLES

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Signature du protocole d'accord n° 2022-08-54 entre VEOLIA EAU ÎLE-DE-FRANCE et le SIAH portant sur le sinistre relatif à l'affaissement de la voirie rue des Bauves/Montfleury à SARCELLES

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 1^{er} décembre 2020, suite à un affaissement de voirie, à l'angle de la rue des Bauves et de la rue Montfleury à SARCELLES, la commune de SARCELLES a alerté VEOLIA, suspectant une fuite d'eau potable. Lors des écoutes de fuites dans ce secteur, VEOLIA a constaté la rupture d'une canalisation de transport d'eau potable. En coactivité, VEOLIA et le SIAH ont chacun repris leurs réseaux. Ainsi, le SIAH a procédé à la dépose de sa canalisation d'eaux pluviales en fouille ouverte par VEOLIA. VEOLIA a ensuite réalisé le renforcement du soutènement de la canalisation de gaz. Puis le SIAH a procédé à la repose de sa canalisation. Enfin, VEOLIA a effectué la réparation de l'adduction d'eau potable, le remblaiement et la remise en état du site.

Une réunion d'expertise a eu lieu le 28 septembre 2021 afin de trouver une solution financière entre le SIAH, VEOLIA et leurs experts respectifs pour la répartition des frais de terrassement et de remblaiement.

Suite à cette réunion d'expertise, l'expert de VEOLIA, en concertation avec l'expert du SIAH, sans aucune reconnaissance de responsabilité, sont convenus de partager à 50 % les frais de terrassement et de confortement du terrain qui a été acceptée par les deux parties.

Le montant des travaux s'élève à 35 393,82 € TTC (trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-deux centimes).

Le SIAH s'engage à verser à VEOLIA, sous 30 jours après la signature du présent protocole d'accord, une somme transactionnelle, forfaitaire, globale et définitive de 17 696,91 € (dix-sept mille six cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-onze centimes).

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 67, article 678.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'affaissement de voirie, à l'angle de la rue des Bauves et de la rue Montfleury à SARCELLES,

Vu la réunion d'expertise du 28 septembre 2021 entre le SIAH, VEOLIA et leurs experts respectifs pour la répartition des frais de terrassement et de remblaiement,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

14 – Signature du protocole d'accord n° 2022-08-54 entre VEOLIA EAU ÎLE-DE-FRANCE et le SIAH portant sur le sinistre relatif à l'affaissement de la voirie rue des Bauves/Montfleury à SARCELLES

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le protocole d'accord n° 2022-08-54 entre VEOLIA EAU ÎLE-DE-FRANCE SNC et le SIAH relatif au sinistre de l'affaissement de la voirie rue des Bauves/Montfleury à SARCELLES,
- 2- **Prend acte** que les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 67, article 678,
- 3- **Et autorise** le Président à signer le protocole d'accord et tous les actes relatifs à ce protocole d'accord.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-93

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de location longue durée et entretien des véhicules du SIAH (Marche n° 10-20-25)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de location longue durée et entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 26 juin 2020, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise OLINN SERVICES (anciennement AGL SERVICES) relatif à la location longue durée et à l'entretien des véhicules du SIAH.

L'évolution des besoins et l'arrivée de nouveaux agents nécessitent la location en longue durée de véhicules supplémentaires. En effet, les enjeux du SIAH sur les années à venir, présentés lors du débat d'orientations budgétaires de l'année 2022, et en particulier les sujets de renouvellement de réseaux, quand bien même une partie de ces maîtrises d'œuvre devraient être externalisées, nécessitent de fait une augmentation de l'équipe technique, administrative et de communication du syndicat.

Il est proposé la commande de 6 véhicules en location longue durée, pour une durée de 26 mois, couvrant les besoins jusqu'au terme du marché public actuel, selon les modalités suivantes : 6 véhicules de marque Citroën, modèle C3.

L'avenant n° 2 a une incidence financière sur le marché public, selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT du marché public : 689 462,88 €
- Montant HT de l'avenant : 58 592,04 €
- % d'écart induit par l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 8,50 %
- Nouveau montant HT du marché : 748 054,92 €

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-4° du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 septembre 2022.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2194-1-4°,

Vu l'avenant n° 2 relatif au marché public de prestations de services concernant la location longue durée et l'entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 2,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de location longue durée et entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 2 relatif au marché public de prestations de services concernant la location longue durée et l'entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25),
- 2- **Prend acte** que le présent avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant du marché public,
- 3- **Prend acte** que l'avenant n° 2 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de 8,50 %,
- 4- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6135,
- 5- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-94

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de l'avenant de transfert n° 1 portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de l'avenant de transfert n° 1 portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 28 décembre 2020, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise ESIRIS INFRA relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques.

L'entreprise ESIRIS a fait l'objet d'une absorption, et il convient donc de transférer les prestations au profit de la société INFRANÉO. Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du marché mais constitue une simple mesure de réorganisation interne.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-4° du Code de la commande publique.

L'avenant n'a aucune incidence financière sur le marché public et les prestations du marché restent inchangées. Il n'a donc pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2194-1-4°,

Vu l'avenant n° 1 de transfert du marché public de prestations de services relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant ayant pour objet de transférer les prestations à l'entité INFRANÉO,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de l'avenant de transfert n° 1 portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 de transfert du marché public de prestations de services relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44),
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 1 ne prévoit pas d'augmentation financière,
- 3- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-95

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

17 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le (s) titulaire (s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile (Marché n° 07-23-30 - lot n° 1)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

17 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le (s) titulaire (s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile (Marché n° 07-23-30 - lot n° 1)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 28 décembre 2018, le Syndicat a conclu un marché public d'assurances en Responsabilité Civile avec la société PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (courtier mandataire) / AREAS Dommages (Compagnie d'assurances).

Le marché arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

Les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 011, article 6161.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1, L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation des prestations d'assurances en responsabilité civile (Marché n° 07-23-30, lot n° 1),

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

17 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le (s) titulaire (s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile (Marché n° 07-23-30 - lot n° 1)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de prestations d'assurances en responsabilité civile (Marché n° 07-23-30, lot n° 1),
- 2- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 011, article 6161,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-96

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

**18 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le (s) titulaire (s)
concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement »
(Marché n° 07-23-30 - lot n° 2)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

18 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le (s) titulaire (s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » (Marché n° 07-23-30 - lot n° 2)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 28 décembre 2018, le Syndicat a conclu un marché public d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » avec la société SOCIETE AIXOISE DE GESTION D'ASSURANCES (courtier mandataire) / XL Insurance (Compagnie d'assurances).

Le marché arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 011, article 6161.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1, L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation des prestations d'assurances en responsabilité civile « atteintes à l'environnement » (Marché n°07-23-30, lot n° 2),

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

18 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le (s) titulaire (s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » (Marché n° 07-23-30 - lot n° 2)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de prestations d'assurances en responsabilité civile « atteintes à l'environnement » (Marché n°07-23-30, lot n° 2),
- 2- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 011, article 6161,
- 3- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022

Affichée le : 04/10/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.